



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
28 novembre 2022
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission de l'investissement,
des entreprises et du développement
Réunion d'experts sur le réexamen des stratégies de développement
des petits États insulaires en développement dans le paysage
concurrentiel post-COVID-19
Genève, 24 octobre 2022

**Rapport de la Réunion d'experts sur le réexamen
des stratégies de développement des petits États insulaires en
développement dans le paysage concurrentiel post-COVID-19**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le 24 octobre 2022



Introduction

La Réunion d'experts sur le réexamen des stratégies de développement des petits États insulaires en développement dans le paysage concurrentiel post-COVID-19 s'est tenue le 24 octobre 2022 au Palais des Nations, à Genève. Elle avait été approuvée par le Conseil du commerce et du développement au terme d'une procédure d'approbation tacite, qui s'était déroulée du 22 au 28 février 2022 (TD/B/69/4, annexe VI).

I. Résumé du Président

1. La Réunion d'experts sur le réexamen des stratégies de développement des petits États insulaires en développement dans le paysage concurrentiel post-COVID-19 a abordé le thème retenu dans le cadre d'une réunion-débat. Les six intervenants étaient la Secrétaire générale du Commonwealth, le Président de la Banque de développement des Caraïbes, le conseiller principal du Directeur général de l'Organisation internationale du Travail et ancien Représentant permanent de la Mission permanente de la Barbade auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, la Représentante permanente de la Mission permanente de Maurice auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, l'Observatrice permanente de la Délégation permanente du Forum des îles du Pacifique auprès de l'Office des Nations Unies et le Représentant permanent de la Mission permanente de Singapour auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

Réexamen des stratégies de développement des petits États insulaires en développement dans le paysage concurrentiel post-COVID-19

(Point 3)

2. La Secrétaire générale de la CNUCED a fait une déclaration liminaire. Les petits États insulaires en développement devaient adopter des politiques audacieuses et bénéficier d'un appui renouvelé pour atteindre leurs objectifs de développement durable. Ils étaient aux prises avec une conjonction exceptionnelle de crises, notamment la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les effets de la guerre en Ukraine sur les prix, les niveaux dangereux de dette publique et l'exposition extrême aux risques liés aux changements climatiques. Si les décideurs et la communauté internationale ne prenaient pas des mesures d'urgence, les petits États insulaires en développement risquaient de voir leurs progrès socioéconomiques durement acquis s'effacer et leurs aspirations au développement à long terme ne pas se réaliser.

3. Plusieurs intervenants ont déclaré que la pandémie avait mis en évidence les limites des stratégies de développement appliquées. Dans de nombreux petits États insulaires en développement, les recettes d'exportation et l'emploi formel reposaient avant tout sur un secteur phare, tel que le tourisme ou l'extraction minière, tandis que l'agriculture et la pêche y restaient la principale source d'emploi et de moyens de subsistance. Avant la pandémie de COVID-19, ces stratégies de développement ne laissaient déjà que peu de possibilités à ces pays de renforcer les capacités productives et de transformer leur économie. Elles étaient la raison pour laquelle les États qui subissaient les effets désastreux des crises sur leurs recettes, sur l'emploi et sur le coût de la vie étaient souvent à la traîne dans la réalisation de leurs objectifs de développement.

4. Certains intervenants et le Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux ont souligné la nécessité pour les petits États insulaires en développement d'adopter des plans à long terme visant à créer des secteurs fondés sur les connaissances, tels que la prestation de services financiers, juridiques et dorsaux, la conception de produits, le traitement de données, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, et les technologies financières. Ces secteurs comportaient un double avantage : ils offraient des possibilités de transfert de technologie et réduisaient l'importance des économies d'échelle et de la proximité géographique des marchés, qui étaient deux inconvénients fixes dont souffraient la plupart des pays.

5. Plusieurs intervenants ont décrit la transformation structurelle à l'œuvre à Maurice et à Singapour. Ces pays avaient modernisé leur économie pendant plusieurs décennies en se détournant de l'exportation de produits primaires de faible valeur au profit de secteurs secondaire et tertiaire à plus forte intensité de connaissances et de technologies. Les deux pays avaient fait preuve d'audace et d'adaptabilité dans l'élaboration de leurs politiques. Par exemple, au fil des décennies, ils s'étaient engagés à instaurer un environnement économique de confiance et à créer un système éducatif qui formait des travailleurs qualifiés capables de prospérer dans de nouveaux secteurs.

6. Certains intervenants ont aussi souligné que les petits États insulaires en développement seraient toujours vulnérables face aux chocs extérieurs et qu'il fallait donc intégrer cette réalité à leur méthode de planification. Les stratégies de développement devaient par exemple anticiper la prochaine pandémie ou catastrophe naturelle, notamment en concevant des politiques budgétaires et commerciales qui permettraient de soutenir les secteurs prioritaires et de préserver la compétitivité pendant les périodes de perturbation.

7. Un autre intervenant a insisté sur le fait que les activités fondées sur les connaissances reposaient bien plus sur l'entrepreneuriat et l'innovation que les secteurs traditionnels. Les autorités des petits États insulaires en développement devaient donc instaurer les conditions nécessaires à la prospérité des petites entreprises. Des enquêtes réalisées dans de petits États insulaires en développement des Caraïbes, ainsi que dans d'autres pays en développement, révélaient souvent que la principale contrainte à laquelle étaient soumis les entrepreneurs était l'accès au financement. Les États devaient donc adapter les mesures incitatives dans le secteur bancaire et concevoir de nouveaux instruments financiers donnant aux petites entreprises un accès plus fiable aux prêts consentis à des conditions abordables. Comme la connectivité était un préalable aux activités fondées sur les connaissances, les États devaient aussi privilégier les investissements dans les infrastructures des technologies de l'information et de la communication et mettre en œuvre des politiques réduisant le coût des services liés à ces technologies.

8. Certains intervenants et le Directeur de la division de la CNUCED ont estimé que l'économie bleue donnait aux petits États insulaires en développement une occasion supplémentaire d'élaborer des stratégies de développement adaptées aux avantages qui leur étaient propres. Ces pays étaient nombreux à disposer de zones économiques exclusives d'une surface plus de 30 fois supérieure à celle de leurs terres émergées. Ils exploitaient ces ressources uniquement pour la pêche et le tourisme. Pourtant, les progrès technologiques permettaient d'élargir les contours de l'économie bleue, en y intégrant des activités telles que l'extraction minière sous-marine de terres rares, la bioprospection de ressources en vue de leur utilisation dans les secteurs de la pharmacie ou des cosmétiques, la mariculture, et les sources d'énergies renouvelables telles que l'énergie solaire, houlomotrice et éolienne. Pour tirer parti de ces atouts, les petits États insulaires en développement devraient anticiper en menant des études, en concevant des plans d'aménagement de l'espace marin et en nouant des relations avec les organisations et conventions internationales pertinentes. Ils devraient également mettre en place le cadre législatif, les conditions d'investissement et les capacités productives propres à attirer les investisseurs et les détenteurs de technologies. La communauté internationale devrait également y contribuer en faisant la promotion des conventions et des accords pertinents, en mobilisant une assistance technique et financière et en associant les principales parties prenantes, notamment les détenteurs de technologies.

9. Plusieurs intervenants ont affirmé qu'indépendamment des stratégies adoptées, les expériences de pays tels que Maurice et Singapour, qui étaient parvenus à transformer leur économie, démontraient que les petits États insulaires en développement pouvaient augmenter leurs chances de réussite s'ils redoublaient d'efforts pour nouer des partenariats avec des pays partageant les mêmes vues, peu importe leur taille, dans le cadre d'accords commerciaux, de stratégies régionales et de la mise en commun des informations, ou encore en coordonnant leur participation au système multilatéral.

10. Tous les intervenants ont critiqué l'absence d'accès des petits États insulaires en développement au financement à des conditions concessionnelles, dont les pays à faible revenu étaient les seuls à bénéficier auprès des institutions multilatérales. Les crises successives survenues au cours des deux années précédentes avaient accru la pression sur les budgets publics en raison des hausses des dépenses de santé, de l'aide aux entreprises et aux

ménages et de l'augmentation du coût des importations d'énergie, de produits alimentaires et d'intrants. Face à cette situation, les États devaient procéder à des choix difficiles pour répartir les maigres ressources budgétaires entre l'aide d'urgence à leur population et les investissements dans les priorités à long terme. Le coût du service de toute nouvelle dette contractée par les petits États insulaires en développement privés d'accès au financement à des conditions concessionnelles s'avérait donc élevé, ce qui les exposait à un risque accru de surendettement.

11. Tous les intervenants ont préconisé de revoir les critères d'accès relatifs aux « besoins » permettant de bénéficier d'un financement à des conditions concessionnelles, afin de prendre en compte l'extrême vulnérabilité qui caractérisait de nombreux petits États insulaires en développement et ne plus s'en tenir au seul revenu. Un intervenant a poursuivi en expliquant qu'il était facile d'illustrer la vulnérabilité particulière de ces pays face aux chocs externes. Il l'a divisée en deux composantes : l'exposition initiale ou la prédisposition aux chocs et l'ampleur des répercussions d'un choc, mesurée selon leur durée moyenne et le coût du relèvement. Les risques de subir des chocs étaient élevés pour la plupart des petits États insulaires en développement, mais pas beaucoup plus que pour d'autres pays en développement. En revanche, les répercussions économiques de ces chocs revêtaient une gravité disproportionnée dans les petits États insulaires en développement : les activités de relèvement en cas de catastrophe naturelle et de choc économique provoquaient généralement des perturbations et des difficultés pendant des mois et leurs coûts représentaient une part importante de la production annuelle.

12. Tous les intervenants ont affirmé que les indices de vulnérabilité, tels que l'indice de vulnérabilité économique et environnementale du Comité des politiques de développement de l'Organisation des Nations Unies, l'indice de vulnérabilité universelle du Commonwealth et le nouvel indice de vulnérabilité multidimensionnelle concernant les petits États insulaires en développement en cours d'élaboration par l'ONU, pourraient s'avérer utiles pour revoir l'ensemble des critères d'accès au financement à des conditions concessionnelles.

II. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

13. À sa séance plénière d'ouverture, le 24 octobre 2022, la Réunion d'experts a élu M. Asim Ahmed (Maldives) Président et M^{me} Yana Brugier (France) Vice-Présidente-Rapporteuse.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

14. Également à la séance plénière d'ouverture, la Réunion d'experts a adopté l'ordre du jour provisoire de la réunion (TD/B/C.II/EM.6/1).

C. Adoption du rapport de la réunion

(Point 4 de l'ordre du jour)

15. À sa séance plénière de clôture, la Réunion d'experts sur le réexamen des stratégies de développement des petits États insulaires en développement dans le paysage concurrentiel post-COVID-19 a autorisé la Vice-Présidente-Rapporteuse à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la réunion.

Annexe

Participation*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la réunion :

Algérie	Maroc
Allemagne	Maurice
Bahamas	Ouganda
Barbade	République dominicaine
Burkina Faso	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Cambodge	Samoa
Chine	Seychelles
Comores	Singapour
Espagne	Sri Lanka
État de Palestine	Togo
Fédération de Russie	Trinité-et-Tobago
Haïti	Vanuatu
Jamaïque	Zimbabwe
Madagascar	
Malte	

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la réunion :
 - Banque de développement des Caraïbes
 - Commonwealth
 - Secrétariat du Forum des îles du Pacifique

3. Les organes, institutions et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la réunion :
 - Centre du commerce international
 - Organisation internationale du Travail
 - Programme des Nations Unies pour le développement

* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. Pour la liste complète des participants, voir TD/B/C.II/EM.6/INF.1.